

Recettes et Déboursés de l'Exécutif

Semestre du 1er janvier au 30 juin 1910.

1er janvier :

Balance en mains du Trésorier.....	156.35
Balance nette à la Banque Nationale....	25,465.31
Balance nette à la Banque Royale.....	18,067.28

\$43,688.94

RECETTES :

30 juin :

Remises des Conseils et Bureaux.....	143,682.74
Dépôts des aspirants.....	6,074.30
Dépôts des aspirants refusés.....	1,139.97
Polices et certificats.....	191.00
Transferts.....	131.70
Loyers.....	3,134.98
Insignes.....	289.55
Bannières.....	6.74
Intérêts et coupons.....	10,965.07
A/c Prêt personnel.....	380.66
Remboursements divers.....	72.59

166,069.30

Total des recettes..... 209,758.24

DÉBOURSÉS :

Audition.....	600.00
Bulletin.....	1,770.21
Bénéfices, Caisse Sociale.....	7,504.87
" autres Caisses.....	4,806.41
Bâtisse, entretien.....	3,368.15
Conseil de district d'Ottawa.....	224.74
" " de Québec.....	227.84
" " de Montréal.....	97.38
Commission.....	3,009.69
Décès : En versements.....	30,767.54
Entier, Caisse Sociale.....	9,139.61
" autres caisses.....	26,590.06
Décès d'épouses.....	5,212.50
Dixièmes de certificats.....	504.05

Divers :

Encadrage.....	3.50
Police de garantie.....	174.05
Divers.....	74.22
Remboursement de polices.....	1.50
Polices et certificats.....	145.10
Visites aux malades.....	6.00
Funérailles de M. St-Pierre.....	16.95
Ameublement.....	108.25
Bannières.....	206.74
Enregistrement.....	80.00
Boîte postale.....	12.00
Abonnement.....	3.00
Téléphone.....	29.50
Dépôt, Nouveau-Brunswick.....	5,000.00
Licence, ".....	1.00
Centin Collégial.....	264.90
Brochure.....	50

Examens.....	3,942.00
Frais de port.....	963.60
Invalidité.....	2,869.00
Impression et Papeterie.....	742.66
Insignes.....	836.80
Nécessaire de Bureaux.....	172.89
Prêts et débentures.....	54,166.78
Remboursements aux refusés.....	1,139.97
Salaires des employés.....	5,093.18
" organisateurs.....	4,182.19
" officiers.....	2,944.95
Honoraires, re Exécutif.....	278.00
" re Comité.....	276.00
Services légaux.....	151.65
Voyages re Assemblées.....	229.35
" re Organisation.....	3,514.72
Compte personnel.....	29.00

Total des déboursés..... \$181,483.00

30 juin :

Balance en mains du Trésorier.....	303.47
" nette, Banque Nationale.....	12,370.03
" " Banque Royale.....	15,601.74

\$28,275.24

\$209,758.24

(Signé) J. N. RATTEY,
J. F. H. LAPERRIÈRE,

(Signé) LASSALLE-GRAVELLE,
Comptable en Chef.

Auditeurs Supérieurs.

Bénéfices en Maladie

Indemnité Hebdomadaire	\$5.00 pour toutes les polices de la caisse C. D.
	\$5.00 pour les polices de \$1.500 et de \$3.000 de la caisse B. C.
	\$2.50 pour les polices de \$750 de la caisse B. C.
Durée de l'indemnité	15 semaines au plus, par 12 mois.
Conditions pour recevoir l'indemnité	1°—Etre en règle avec la société.
	2°—Etre incapable de vaquer à ses occupations ordinaires.
	3°—Faire par écrit une demande de bénéfices au conseil dont le membre relève, ou à l'Exécutif s'il n'y a pas de conseil dans l'endroit.
	4°—Fournir un certificat de médecin au moins tous les 15 jours.
Observations importantes	1°—La maladie d'un membre est supposée dater seulement du jour où il en donne avis à la société.
	2°—Les sept premiers jours qui suivent la demande de bénéfices ne sont jamais payables.
	3°—Un sociétaire perd ses droits aux bénéfices pour un temps égal au retard qu'il a apporté à payer ses contributions.
	4°—Les réclamations de bénéfices faites après une maladie ne sont pas valables.

Formules

Liste pour les Conseils et Bureaux.

- 1.—Demande d'admission.
- 2.—Examen médical de l'aspirant.
- 4.—Etat des paiements mensuels de bénéfices en maladie de chaque conseil.
- 5.—Rapport mensuel de perception.
- 8.—Reçu provisoire donné par l'agent à l'aspirant.
- 9.—Demande de transfert.
- 11.—Demande de bénéfices en maladie.
- 12.—Certificat de maladie délivré par le médecin.
- 16.—Avis de décès d'épouse.
- 17.—Avis de décès de membres.
- 21.—Nomenclature de membres suspendus.
- 23.—Rapport du mouvement des membres.
- 27.—Feuille de grand-livre.
- 29.—Demande de changement de bénéficiaire.
- 30.—Demande de changement de caisse.
- 31.—Demande de bénéfices en invalidité.
- 32.—Certificat médical d'invalidité.
- 33.—Cérémonial.
- 39.—Demande de réintégration.
- 40.—Certificat de maladie délivré par le Curé.
- 41.—Déclaration solennelle d'un membre malade.
- 49.—Pétition pour érection d'un conseil.
- 67.—Reçu conditionnel pour réintégration.
- 103.—Examen médical d'épouse.
- 111.—Certificat de santé pour admission après délai.
- 124.—Rapport re "Centin Collégial".

RECLAMATIONS.

Il y a des gens qui trouvent que l'Union St-Joseph du Canada ne paye pas assez vite les réclamations qui lui sont adressées pour les décès de membres ou d'épouses. Ces paiements s'effectueraient toujours rapidement si on fournissait infailliblement à la société ce qui suit :

1.—Dans le cas d'un décès de membre :—

- 1.—Une formule No 17.
- 2.—Une formule No 19.
- 3.—L'extrait de baptême.
- 4.—La police.
- 5.—Le testament.

2.—Dans le cas d'un décès d'épouse :—

- 1.—Une formule No 16.
- 2.—Une formule No 18.
- 3.—L'extrait de baptême.
- 4.—La police.

Quand quelques erreurs se sont glissées soit dans les noms et prénoms d'un sociétaire, soit dans l'âge donné lors de l'admission dans la société, soit dans toute formalité à remplir, il faut y obvier par des déclarations solennelles.